

ANNEXE 3

TARIFS DU CATALOGUE DE SERVICES

TARIFS DESTINES AUX OPERATEURS TELECOMS

Ces tarifs se répartissent en trois familles : la collecte (sur le backbone), la desserte (FTTB dans les ZA) et l'hébergement.

Les offres de Collecte (Pack ZA et hors Pack ZA – location au ml) et de Desserte feront l'objet d'un seul contrat cadre par Usager du Réseau.

Note : La sous-location de ces services n'est pas autorisée.

Ce catalogue est réactualisé tous les ans au 1^{er} Mars selon l'indice INSEE des prix à la consommation ensemble des ménages (hors tabac) de décembre N-1

Indice INSEE de 2011 : décembre 2011 – 123,51

Indice INSEE de référence : décembre 2008 – 117,63

TARIFS DE COLLECTE :

LOCATION AU METRE LINEAIRE

PRIX EN €HT/ML/AN

Ces tarifs comprennent la location d'une Paire de Fibre Optique Noire (PFON) entre 2 points (chambres équipées de boîtes) du réseau et prennent en compte la fidélité de nos clients (fonction du métré contractualisé indiqué dans la première colonne et de la durée d'engagement)

Ces tarifs s'entendent maintenance incluse.

Kilométrage	Durée du contrat	2 ans (Base)	3 ans (- 5 %)	4 ans (- 10 %)	5 ans (- 15 %)	10 ans (- 25 %)	12 ans (- 28 %)	15 ans (- 40 %)	18 ans (- 45 %)
Jusqu'à 100 km (Base)		2,06	1,96	1,85	1,75	1,54	1,49	1,25	1,13
De 101 à 150 km (- 5 %)		1,96	1,86	1,76	1,66	1,46	1,41	1,18	1,07
De 151 à 200 km (- 7 %)		1,91	1,82	1,72	1,62	1,43	1,37	1,14	1,05
> à 200 km (- 10 %)		1,85	1,76	1,67	1,57	1,40	1,34	1,11	1,02
Tarification spéciale ** (- R.30 %)		1,44	1,37	1,30	1,22	1,09	1,04	0,87	0,80
Location Lambda de POP à POP		0,84	0,71	0,63	0,71	0,63	0,50	0,50	0,44

(**) Tarification spéciale : Offre limitée à la prise de minimum deux paires, sur la totalité du réseau sans discontinuité.

Dans le cas où le point de raccordement est une zone d'activités utilisant l'offre de desserte, le point d'interconnexion de la collecte sera obligatoirement l'armoire ZA.

Une offre "Lambda" est également disponible pour la collecte hors ZA. Elle permet uniquement de relier deux POPS opérateurs entre eux.

Nota : Transfert d'une liaison optique louée : La redevance annuelle est égale à celle de la nouvelle liaison si son kilométrage est supérieur à celui de l'ancienne, égale à l'ancienne si son kilométrage est inférieur.

FRAIS D'ACCES : (APPLICABLE A CHAQUE EXTREMITÉ DE LIEN LOUÉ)

Un point de raccordement est considéré comme existant s'il est déjà utilisé par le client dans un autre contrat.

Ces tarifs sont payables une seule fois lors de l'établissement du lien objet du présent contrat.

- Création d'un point de raccordement, y compris les extrémités : 8 577 €HT
- Raccordement en un point existant : 1 715 €HT

Dégressivité

- Création simultanée de 5 points de raccordement : 5 718 €HT par point
- Création simultanée de 10 points de raccordement : 5 146 €HT par point
- Création simultanée de 15 points de raccordement : 4 574 €HT par point

LOCATION AU FORFAIT (SYSTEME DE PACK)

PRIX EN €HT/PACK/AN

Ces tarifs comprennent la location d'une Paire de Fibre Optique Noire (PFON) entre 1 point (chambre équipée d'une boîte) du réseau et toutes les armoires de Zones du pack concerné

Ces tarifs s'entendent maintenance incluse.

Depuis livraison extérieure jusqu'aux armoires de ZAC	Nbr de zones	Long. (ml) estimée	2 ans (Base)	5 ans (- 15 %)	10 ans (- 25 %)	15 ans (- 40 %)	18 ans (- 45 %)
Zone géographique 1 - Vallée de la Seine (Poissy - Mantes)	26	105 000	140 698	119 594	105 524	84 419	77 384
Zone géographique 2 - Chanteloup - Conflans	11	22 000	31 500	26 775	23 625	18 900	17 325
Zone géographique 3 - Boucles de la Seine (Satrouville - Chatou)	18	47 000	81 899	69 614	61 424	49 139	45 044
Zone géographique 4 - Pays Houdanais (Depuis Maurepas/Coignièrès)	2	40 000	18 900	16 085	14 175	11 340	10 395
Zone géographique 5 - Coignièrès - Le Perray - Rambouillet et Ablis - St Arnoult en Yvelines	9	30 000	31 500	26 775	23 625	18 900	17 325
Pack Zone 1 à 5 (tout le territoire)	66	244 000	243 597	207 057	182 098	146 158	133 978
Pack d'accès en Lambda (limité à 3 ZAC max pour un lambda sur une zone géographique)			10 500				
Frais d'Accès au Service (FAS)	6 300						

FAS : Ces tarifs sont payables une seule fois lors de l'établissement du lien objet du présent contrat.

Confère en annexe les zones d'activités desservies par "Pack"



La structure tarifaire de l'offre est indépendante du linéaire de collecte.

L'offre "Pack Lambda" est également disponible. Cette dernière met à disposition de l'Usager un Lambda (soit une longueur d'onde unique dans la bande de fréquence) pour un maximum de 3 zones d'activités sur un même territoire géographique.

Nota : Dans le cadre des offres "Pack ZA" et "Pack Lambda", le(s) point(s) de livraison se fait (se font) uniquement dans l'armoire de ZA.

TARIFS DE DESSERTE :

LOCATION AU FORFAIT

PRIX EN €HT/LIEN/AN

Ces tarifs comprennent la location d'une Paire de Fibre Optique Noire (PFON) entre l'armoire de la Zone d'Activité et la limite de propriété de l'entreprise à raccorder.

Tarif annuel * pour une paire de FON	Durée du contrat	2 ans (Base)	3 ans (- 10 %)	4 ans (- 15 %)
Location entre Client (limite de propriété) et Armoire de ZAC pour une paire de FON		4 479	4 032	3 780
FAS		3 675	2 625	2 625

* Les usagers du réseau bénéficient d'une remise exceptionnelle de 50% sur ces tarifs de desserte pour leurs 5 premiers liens commandés et pour la durée contractualisée (2, 3 ou 4 ans). Cette offre ne s'applique qu'aux contrats souscrits pendant les 4 premières années suivant la date de signature du contrat de DSP, à savoir jusqu'au 8 décembre 2013.

TARIFS D'HEBERGEMENT :

LOCATION AU FORFAIT

PRIX EN €HT/ESPACE/AN

Ces tarifs comprennent la location d'un espace d'hébergement dans une armoire de ZA ou dans un shelter de la DSP.

Tarif annuel pour un emplacement	Durée du contrat	2 ans (Base)	5 ans (- 15 %)	10 ans (- 25 %)	15 ans (- 40 %)	18 ans (- 45 %)
Hébergement Armoire ZA (consommation maxi 1 KVA)		1 890	1 606	1 417	1 134	1 039
Hébergement Shelter - pour une baie (consommation maxi 2 KVA)		2 100	1 785	1 575	1 260	1 155

Les Frais d'accès au service sont de 1.173 € par baie.

Le service proposé consiste à la mise à disposition pour l'Usager d'un compartiment dédié dans une armoire ou un box protégé et réservé dans un shelter.

L'assurance des équipements actifs reste à la charge de l'Usager.

TARIFS SPECIFIQUES SUR LES ZONES D'ACTIVITES DESSERVIES DE HOUDAN ET BUC

Des tarifs spécifiques sur les Zones d'Activités Desservies de Houdan et de Buc à savoir :

- pour Houdan pour toutes entreprises situées dans les Zones d'Activités de Saint Matthieu et de la Prévôté,
- et pour Buc pour toutes entreprises situées dans les Zones d'Activités Nord, Centre et Sud

sont applicables à compter du 14 mai 2012 jusqu'au 14 novembre 2012 et dans les conditions techniques et commerciales définies ci-après.

Entre le 14 novembre 2012 et le 14 février 2013, les tarifs ne sont plus applicables hormis les cas où les propositions sont antérieures au 14 novembre 2012 et font l'objet d'un contrat souscrit avant le 14 février 2013.

Au-delà du 14 février 2013, tout contrat souscrit par un Opérateur sera sur la base de la grille tarifaire en vigueur.

Les prix sont forfaitaires et variables en fonction du débit souscrit par l'Utilisateur Final auprès de l'Opérateur. Les prix sont en euros hors taxe.

La durée minimum d'engagement est de douze (12) mois et la durée maximum d'engagement est de trente-six (36) mois.

Une remise de -10% pour un engagement de trente-six (36) mois sur la redevance mensuelle est applicable.

SUR HOUDAN:

La tarification ci-dessous est applicable pour la mise à disposition par Yvelines Connectic auprès de l'Opérateur d'une paire de fibre optique noire (PFON) entre les deux extrémités suivantes :

- le shelter de Houdan et
- le tiroir optique/coffret mural situé chez l'Utilisateur Final au sein d'une des Zone d'Activités ci-dessus mentionnées dans la mesure où le « Bon pour accord » de l'adduction a été signé par l'Utilisateur Final et où des infrastructures mobilisables existent.

Les Frais d'Accès au Service sont :

Débit	Frais d'Accès au Service
Jusqu'à 10 Mbps	1 010 € HT
≥ 10 Mbps	2 010 € HT

Les redevances mensuelles sont:

Débit	Redevance mensuelle
2 Mbps	100 € HT
4 Mbps	150 € HT
6 Mbps	175 € HT
10 Mbps	250 € HT
20 Mbps	300 € HT
40 Mbps	350 € HT
50 Mbps	350 € HT
60 Mbps	450 € HT
100 Mbps	450 € HT
200 Mbps	450 € HT
500 Mbps	500 € HT
1000 Mbps	700 € HT

L'Opérateur s'engage à établir un tableau de bord mensuel des commandes indiquant le nom des entreprises, le type d'offres, et le débit souscrit. Il est entendu qu'Yvelines Connectic se réserve le droit de contacter les entreprises pour vérifier les débits contractés entre l'Opérateur et les entreprises.

Au shelter de Houdan, l'Opérateur peut souscrire un hébergement dans le shelter ou bénéficier d'un raccordement. Dans les deux cas (hébergement ou raccordement), le prix n'est pas inclus dans le tarif ci-dessus.

SUR BUC :

La tarification ci-dessous est applicable pour la mise à disposition par Yvelines Connectic auprès de l'Opérateur d'une paire de fibre optique noire (PFON) entre les deux extrémités suivantes :

- la chambre n-1 d'Yvelines Connectic du site de Telehouse 3 à Magny les Hameaux et
- le tiroir optique/coffret mural situé chez l'Utilisateur Final au sein d'une des d'une des Zone d'Activités ci-dessus mentionnées et via une armoire de rue, dans la mesure où le « Bon pour accord » de l'adduction a été signé par l'Utilisateur Final et où des infrastructures mobilisables existent.

Une seule FON sera mise à disposition entre l'armoire de rue de la Zone d'Activités desservie et la chambre n-1 d'Yvelines Connectic du site Telehouse 3, l'Opérateur devant installer un équipement dans l'armoire de rue à compter du deuxième Utilisateur Final.

Les Frais d'Accès au Service sont :

Frais d'Accès au Service
1 000 € HT

Les redevances mensuelles sont:

Débit	Redevance mensuelle
5 Mbps	250 € HT
10 Mbps	350 € HT
50 Mbps	530 € HT

L'Opérateur s'engage à établir un tableau de bord mensuel des commandes indiquant le nom des entreprises, le type d'offres, et le débit souscrit. Il est entendu qu'Yvelines Connectic se réserve le droit de contacter les entreprises pour vérifier les débits contractés entre l'Opérateur et les entreprises.